

Logo et visuel disponibles à l'adresse <http://www.shc.ca/rp/ooaq/bruit>

Communiqué

Pour diffusion immédiate

**MOIS DE LA COMMUNICATION ET DE SES TROUBLES, EN MAI 2005 :
LANCEMENT DE LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION AU BRUIT PAR L'OOAQ
Rendez-vous au Complexe Desjardins les 17, 18 et 19 mai**

Montréal, le 5 mai 2005 — L'environnement sonore n'a jamais été aussi présent dans notre vie qu'aujourd'hui. En fait, la majorité des machines et des appareils générateurs de décibels que nous utilisons quotidiennement sont nés au vingtième siècle et la plupart, au cours des 50 dernières années : mélangeur, aspirateur, sèche-cheveux, souffleuse à neige, camion à ordures, métro, alarme de voiture, tondeuse à gazon, scie électrique, motoneige et motomarine, avion à réaction et jouets sonores... pour n'en nommer que quelques-uns! Tout cela, sans compter les inventions liées à la modernité, telles que le trafic urbain et aérien, les concerts rock et les discothèques.

Cette année, afin de sensibiliser la population à la problématique grandissante du bruit dans notre société, à ses incidences sur la qualité de vie des individus et des collectivités, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) a fait de la question du bruit le thème central du mois de la *Communication et de ses troubles*. Les **17, 18 et 19 mai**, entre 9 h et 17 h, il sera possible de rencontrer des audiologistes à la Grande-Place du Complexe Desjardins. Au cours de cette période, un sonomètre sera déplacé dans la ville et permettra de diffuser les niveaux sonores enregistrés dans des zones particulièrement bruyantes ou achalandées. Des audiologistes seront sur les lieux pour interpréter les données recueillies et pour nous renseigner sur tous les environnements sonores qui composent notre quotidien. Les professionnels de l'audition sur place seront en mesure d'expliquer comment ces bruits affectent, de façon insidieuse, notre santé et celle de nos enfants. Ils proposeront également des moyens simples de réduire le bruit au quotidien en tant que travailleur, citoyen, parent et élève.

Les autorités de santé publique comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou le Noise Pollution Clearinghouse aux États-Unis se penchent de plus en plus sérieusement sur la problématique du bruit. Le bruit était l'un des thèmes centraux abordés en décembre dernier lors des *Journées annuelles de santé publique* (JASP) de l'Institut national de santé publique du Québec.

« L'Europe a plusieurs longueurs d'avance sur le Canada et les États-Unis en matière de contrôle du bruit », explique M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'OOAQ. « Des organismes comme l'OMS ont proposé des actions qui ont été mises en pratique par les autorités européennes, entre autres en intégrant à leur législation des mécanismes de contrôle du bruit. Si la technologie a eu pour but d'accroître notre qualité de vie, elle a apporté en même temps un nouvel environnement sonore qui ne cesse de croître. Or, au Canada comme au Québec, la réglementation encadrant le bruit dans les activités de loisir et dans les milieux de vie est souvent inadéquate ou inexistante. Pour limiter la prolifération du bruit et ses répercussions, il faut le réduire à la source, non seulement sur une base individuelle, mais également en se dotant de normes précises qui limiteront et baliseront l'usage des appareils bruyants. Nous devons également prévenir les incidences des prochaines technologies à composantes sonores, en légiférant à cet effet. »

L'effet du bruit ambiant : quelques chiffres... et leurs conséquences

Nous sommes exposés au bruit dans nos milieux de vie, au travail comme dans nos loisirs. L'exposition prolongée au bruit affecte notre santé et notre qualité de vie, en plus d'entraîner des dommages à l'audition. La perte d'ouïe est insidieuse; une fois que le bruit a fait son œuvre, les dommages sont permanents et irréversibles. Et plus longtemps nous sommes exposés à un niveau nuisible (plus de **75 dB(A)**), plus importante sera la perte d'audition éventuelle. Il existe aussi un lien entre la durée d'exposition, le niveau de bruit et les dommages subis à l'audition : pour chaque augmentation de **3 dB** dans les niveaux d'exposition au bruit, les dommages à l'audition doublent. Par exemple, l'exposition à **85 dB(A)**, soit le bruit d'un camion à diesel, pendant 8 heures par jour entraîne le même risque pour l'audition que l'exposition à **100 dB(A)** pendant seulement 15 minutes par jour, ce qui équivaut au niveau émis par un baladeur dont le volume est au maximum ou encore par une motoneige.

De même, l'exposition à la musique intense peut avoir le même effet qu'en usine, où il a été démontré que les personnes exposées au bruit en milieu de travail subissent une perte d'ouïe progressive. Si l'on fait abstraction du fait que le temps d'exposition n'est pas le même, il y a très peu de différence entre l'écoute de la Cinquième symphonie de Beethoven et le travail sur une chaîne de montage. En effet, des études démontrent que 37 % des musiciens rock et 52 % des musiciens classiques présentent une perte d'audition mesurable.

Les répercussions sur la santé d'un sommeil perturbé sont également notables : attention réduite, augmentation du risque d'accidents domestiques, productivité et qualité du travail réduites, fatigue le jour et altération de la qualité de vie. Quant aux enfants, les effets d'un sommeil perturbé de façon chronique amèneraient une altération du système immunitaire, des fonctions endocriniennes, etc. L'OMS recommande 30 dB(A) pour préserver un sommeil de qualité chez l'adulte.

Le bruit peut aussi perturber les activités mentales exigeant de l'attention, de la mémoire et une aptitude à résoudre des problèmes analytiques complexes. Des données récentes démontrent qu'il y aurait un lien entre l'hypertension et les maladies cardiaques ischémiques, d'une part, et des niveaux élevés de bruit d'autre part. Les enfants exposés de façon chronique à des bruits intenses — parce qu'ils vivent à proximité d'un aéroport, par exemple — ont des aptitudes réduites en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, la concentration et la résolution de problèmes.

Pour les parents, les jouets bruyants, de plus en plus nombreux, demeurent une préoccupation. Les enfants tiennent souvent les jouets à proximité de leurs oreilles, plus près qu'ils ne sont conçus pour l'être, s'exposant parfois à un niveau de bruit s'élevant jusqu'à 140 dB, soit une intensité équivalente à celle d'un avion qui décolle. De plus, 85 % des jouets dépassent la limite sécuritaire de 75 dB(A), dans un contexte d'utilisation à une distance normale de l'oreille.

Le bruit commence à devenir une préoccupation de plus en plus présente dans les sociétés modernes parce qu'il est en croissance continue. À New York, 83 % des plaintes publiques faites aux autorités de la ville ont trait au bruit, qui constitue aux États-Unis la 2^e préoccupation de la population, le crime se situant en 4^e place. Chez nous, les citadins des grandes villes comme Montréal ont fui vers les banlieues au cours de 20 dernières années pour trouver plus de quiétude, mais le bruit est maintenant en voie de les rattraper, puisqu'ils y ont apporté en même temps leur confort moderne et leurs habitudes motorisées. À quand les villes et villages paisibles au Québec ? Il est temps d'y voir !

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a pour mission d'assurer la protection du public dans le domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication humaine. Il compte plus de 1 300 orthophonistes et près de 250 audiologistes.